



se présente

A la Ruche de Fessenheim

Carine Léon,
INFOBEST Vogelgrun/Breisach

INFOBEST - qu'est ce ? INFOBEST - was ist das?

« **INFO**rmations- und **BE**ratungs**ST**ellen
für grenzüberschreitende Fragen »

=

Quatre instances d'information et de conseil pour les
questions transfrontalières concernant la France,
l'Allemagne et/ou la Suisse

INFOBEST



Votre interlocuteur pour les questions transfrontalières !
Ihr Ansprechpartner für grenzüberschreitende Fragen!

INFOBEST informe, conseille sur les questions transfrontalières et oriente vers les organismes compétents.

INFOBEST informe par son site internet www.infobest.eu et de nombreuses brochures.

INFOBEST informe et conseille les :

citoyens

entreprises

administrations

associations

-> 91% des demandes émanent des citoyens !



INFOBEST



Partenaires de coopération

Kooperationspartner

INFOBEST travaille en coopération étroite avec les administrations françaises et allemandes suivantes :

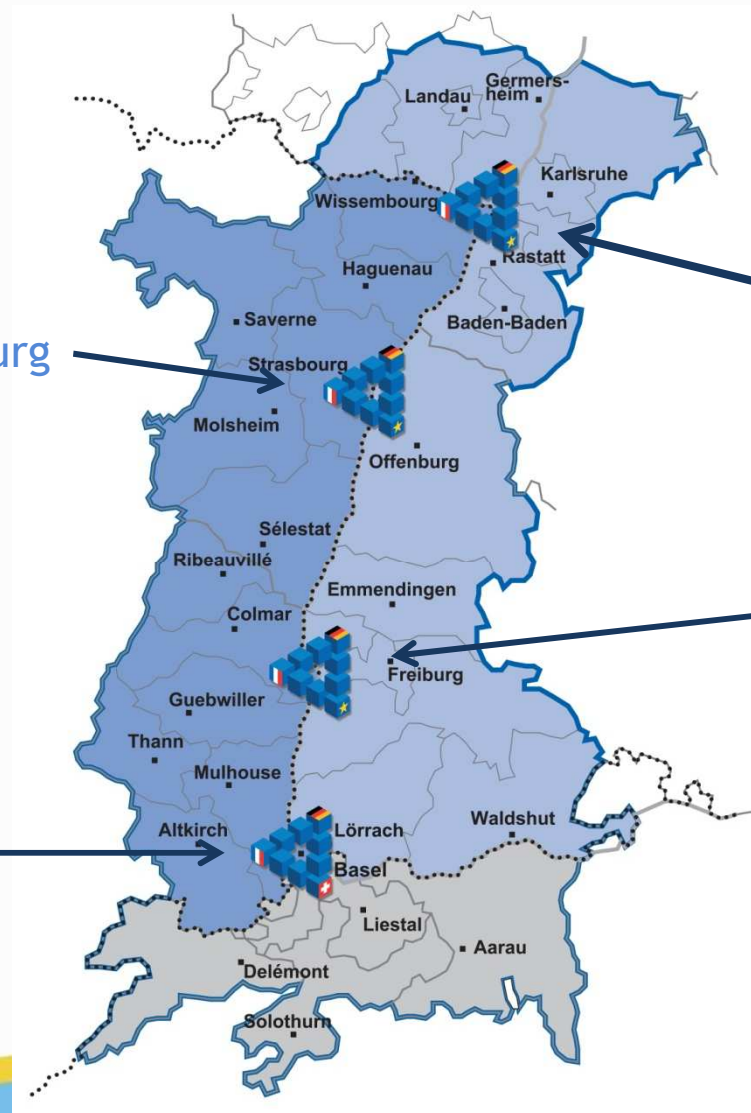
- Centre des impôts, Finanzamt
- CAF, Familienkasse, L-Bank
- CPAM, AOK
- CARSAT, Deutsche Rentenversicherung, CICAS
- Pôle emploi, Agentur für Arbeit
- CCI, Industrie- und Handelskammer



Le réseau, das Netzwerk:

INFOBEST Kehl/Strasbourg
1993

INFOBEST PALMRAIN
1993



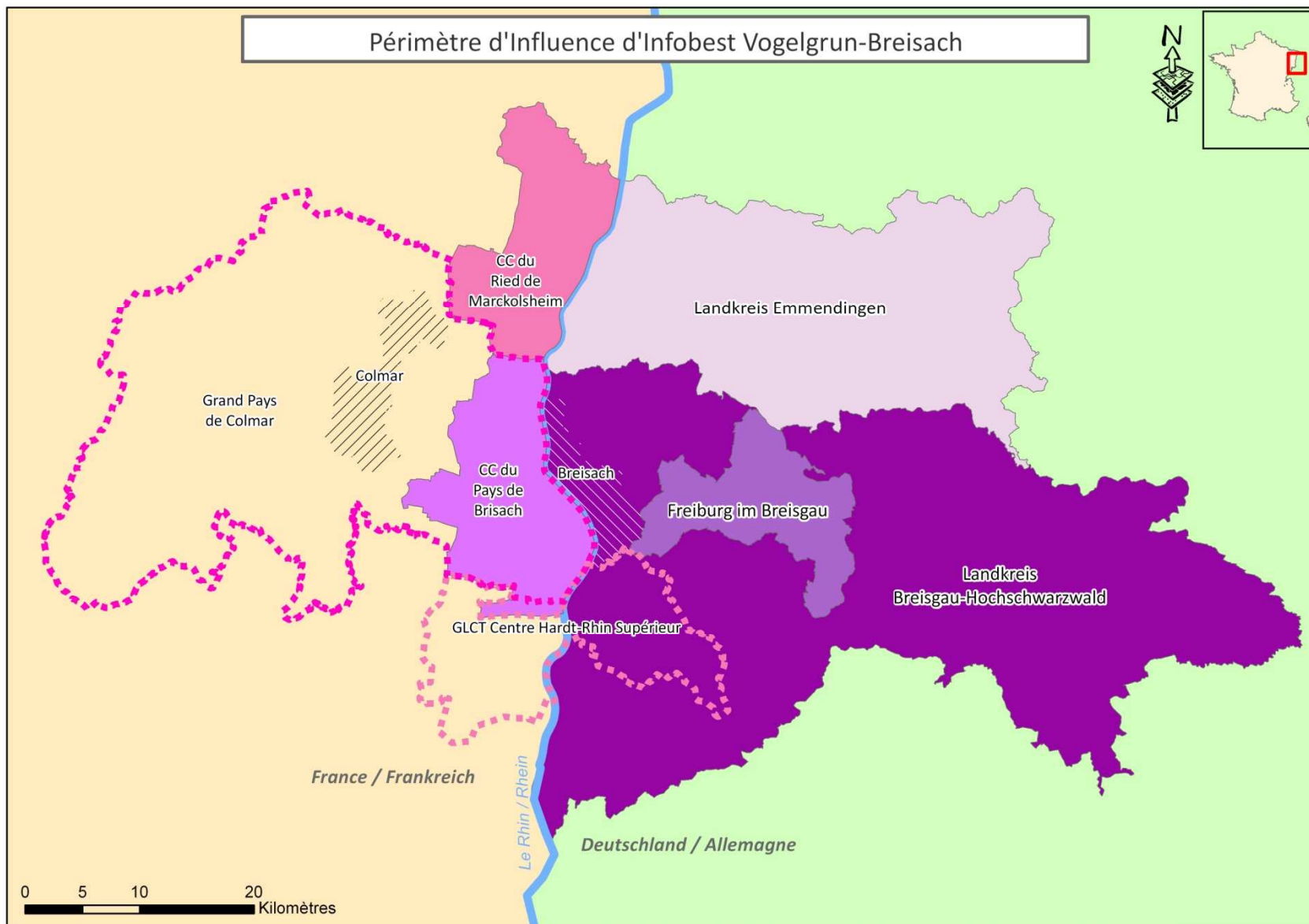
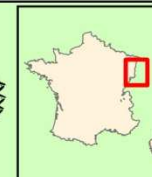
INFOBEST PAMINA
1991

INFOBEST
Vogelgrun/Breisach
1996

INFOBEST



Périmètre d'Influence d'Infobest Vogelgrun-Breisach



INFOBEST Vogelgrun/Breisach

- 1993 - Départ des douaniers de la plate-forme de l'île du Rhin
- 1996 - Création de l'instance franco-allemande de conseil et d'information sur les questions transfrontalières (fonds européens INTERREG)
- 2008 - Réaménagement de l'île du Rhin, déménagement dans la Maison Eschbach



Frontalier, un risque ou une chance? Grenzgänger, ein Risiko oder eine Chance?



**Qu'est-ce
qu'implique
d'être travailleur
frontalier en
Allemagne, tout en
résidant en France?**



Les questions du frontalier

Die Fragen der Grenzgänger

Droit du travail
Arbeitsrecht

Permis de séjour / travail
Arbeits-
/Aufenthaltserlaubnis

Prestations familiales
Familienleistungen

Maternité
Mutterschaft

Retraites et pensions
Renten und Pensionen

Véhicules et circulation
Fahrzeuge und Verkehr

Assurance maladie
Krankenversicherung

Déménagement
Umzug

Langue étrangère /
autre culture
Andere Sprache /
andere Kultur

Assurance chômage
Arbeitslosenversicherung

Fiscalité
Besteuerung

Assurance invalidité
Pflegeversicherung



Le statut de frontalier

Grenzgängerstatus



Droit du travail :
Droit du travail allemand



Fiscalité :
Convention franco-allemande en vue d'éviter la double imposition



Sécurité sociale :
Droit européen - Règlements CEE 883/2004 et 987/2009





Base : Convention en vue d'éviter la double imposition entre la France et l'Allemagne (1959)

Principe général : Les frontaliers sont imposés par leur pays de résidence (formulaire 5011)

Conditions pour être frontalier fiscalement :

Etre salarié

Résider en Alsace ou en Moselle

Travailler en Allemagne dans une zone d'environ 30 km à partir de la frontière

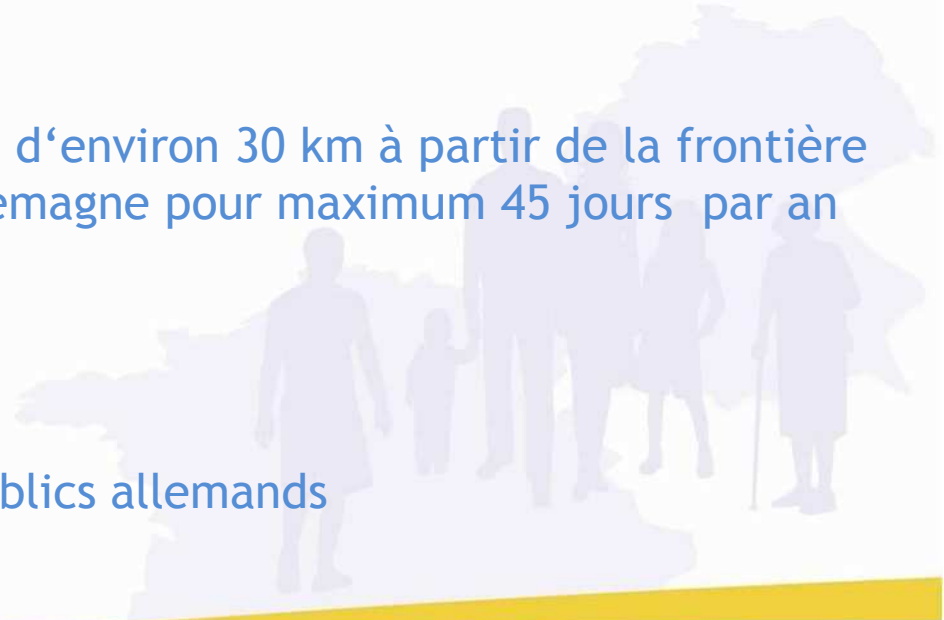
Ne pas quitter la zone de 30 km en Allemagne pour maximum 45 jours par an

Réglementations spécifiques pour :

Les intérimaires (formulaire 5011 A)

Les indépendants

Les employés allemands de services publics allemands



Protection sociale - Sozialversicherung



Base : Règlements CEE n° 883/2004 et n° 987/2009 en vigueur depuis 2010

Principe général : Le frontalier a des droits en matière de sécurité sociale en Allemagne et en France. Les règles de coordination définissent quel droit national est applicable. Les cotisations sociales sont versées dans le pays d'emploi des frontaliers, soit en Allemagne.

Est frontalier en matière de protection sociale :

Tout travailleur salarié ou non salarié qui travaille dans un Etat membre et réside dans un autre Etat membre où il retourne au moins une fois par semaine.

Protection sociale en Allemagne :

- Assurance maladie
- Assurance dépendance
- Assurance retraite
- Assurance accident
- Assurance chômage
- Prestations familiales



Assurances maladie et dépendance - Kranken- und Pflegeversicherung

Système concurrentiel en Allemagne :

Choix entre différentes caisses publiques allemandes (AOK, BKK, IKK, TKK...)
L'employeur inscrit le frontalier dans une de ces caisses.

Prestations en espèces (indemnités journalières et maternité, Pflegegeld etc.):

Versées uniquement par la caisse de maladie allemande au frontalier

Prestations en nature :

Versées par le pays de son choix (France ou Allemagne) au frontalier qui peut se faire soigner dans les deux pays,

Important :

Le frontalier doit demander le formulaire européen S.1 (ou E 106) à sa caisse de maladie allemande et le fournir à la CPAM en France!



Assurance retraite - Rentenversicherung

Cotisation à la caisse de retraite allemande (Deutsche Rentenversicherung):
Le frontalier touchera plus tard une retraite de l'Allemagne.

Départ à la retraite en Allemagne:

La retraite est payée directement par la caisse de retraite allemande d'après la réglementation allemande. Elle est imposable en Allemagne,
Le frontalier doit avoir travaillé plus d'1 an en Allemagne et plus de 5 ans dans l'UE pour avoir droit à une retraite en Allemagne.

Pension de vieillesse :

Les frontaliers nés à partir 1964 toucheront la retraite à leurs 67 ans.

Pension d'invalidité :

Les frontaliers toucheront une retraite anticipée proportionnelle à leur nombre d'années de cotisation en Allemagne.



Assurance chômage - Arbeitslosenversicherung

Cotisation à l'assurance chômage en Allemagne

En cas de chômage complet :

Le frontalier s'inscrit à Pôle emploi en France grâce au formulaire européen PDU1.

En cas de chômage dit « partiel » (p.ex. Kurzarbeit):

Le frontalier s'inscrit à l'Agentur für Arbeit.



Prestations familiales - Familienleistungen

Les prestations familiales en Allemagne =
Allocations familiales (Kindergeld 184€ par enfant)
Allocations parentales (Elterngeld 65% du salaire brut)

Le frontalier a des droits dans les 2 pays
mais des règles de priorité évitent le cumul de prestations.

Priorité déterminée :
Selon la résidence de la famille et
Selon les pays d'activité des parents
(Formulaires E401 et 411)

Salons de l'emploi franco-allemands

Deutsch-französische Jobmessen

- Salon Régional emploi formation à Colmar les 25/26 janvier 2013
- JOB FORUM Breisach
- Jobdatings Mulhouse, Marckolsheim
- Plateforme de l'emploi transfrontalier Fessenheim/Harthheim



**Deutsch-französisches
JOB FORUM
franco-allemand**
Breisach am Rhein/Pays de Brisach
Freitag **12 Oktober** 2012
Vendredi **12 Octobre** 2012
Stadthalle Breisach, Jahnstrasse 3,
79206 Breisach am Rhein, Allemagne **14h-18h**

Aus dem deutschen Programm der La
Communauté Européenne
Mit finanzieller Unterstützung der
Europäischen Kommission



INFOBEST



PAYS DE BRISACH



Bundesagentur für Arbeit
Agentur für Arbeit Freiburg



pôle emploi

INFOBEST





Ile du Rhin
F-68600 VOGELGRUN

F: 03 89 72 04
D: 07667 832 99

vogelgrun-breisach@infobest.eu
www.infobest.eu

Horaires d'ouverture / Öffnungszeiten:

Lundi et Mardi : 8h30-12h, 13h-17h

Jeudi : 8h30-12h, 13h-18h30